

Les impôts des propriétaires

Comment est rectifiée la valeur locative des immeubles

Ces jours derniers, les propriétaires de maisons d'usines et d'ateliers n'ont pas été surpris de recevoir de la direction des Contributions directes, des feuilles rectifiant la valeur locative de leurs immeubles...

Ne pas confondre valeur locative avec revenu net

La lettre d'avis adressée aux intéressés, nous dit-on, contient pour chacun de leurs immeubles, l'indication de la valeur locative, qui a été assignée à ces immeubles à la suite des travaux d'évaluation.

Pour les immeubles loués, les chiffres indiqués ont été obtenus en déduisant du montant total du loyer, résultant des conventions en cours à la date des opérations de révision, les sommes payées par le propriétaire pour le compte de son locataire...

En outre, en cas de grosses réparations stipulées dans le bail, comme étant à la charge du locataire (entretien des toitures, par exemple), le coût de ces réparations, que le propriétaire devrait payer, est considéré comme un revenu au bail, imputé sur le loyer, comme l'ont majoré l'impôt foncier et les assurances.

Quant à l'évaluation de la valeur locative des immeubles non loués (occupés par le propriétaire ou destinés à la location), elle a été faite suivant la même règle que précédemment. On les a supposés loués et on a fait l'évaluation par comparaison.

Les déductions accordées Aux termes de l'article 5 de la loi du 25 Avril 1925, la déduction à opérer sur la nouvelle valeur locative en considération des charges de la propriété, pour obtenir le revenu net cadastral correspondant, est en principe de 25 % sur les maisons et de 50 % pour les usines.

Un exemple Pour résumer le mode d'évaluation employé, prenons un exemple, l'exemple le plus courant, d'un immeuble loué. Le loyer principal est de 3.000 fr. ; l'impôt foncier, de 200 fr. ; l'impôt sur les portes et fenêtres, de 250 fr. ; les Assurances, de 30 fr. ; les grosses réparations, de 600 fr.

La déduction accordée pour les immeubles étant de 25 % est donc de 3890 x 25 et divisé par 100, soit = 967 fr. 50

Quant à l'impôt à appliquer, il variera suivant le nombre et la valeur des centimes votés. S'il s'agit, dans l'exemple ci-dessus, d'une usine, la réduction accordée aurait été de 40 % au lieu de 25 %.

Voici donc les propriétaires renseignés. Qu'ils examinent leurs feuilles, ils verront si l'évaluation nouvelle est conforme aux règlements.

Marcel POLVENT.

C'est dimanche que nous commencerons la publication du palpitant roman de Madame La Tour :

L'Enfant de la Faute

Notre lectrice et lecteur verront que jamais ce que peuvent faire la haine et l'amour le démon du mal et l'ange du bien n'a été démontré avec autant de force et de vérité que dans

L'Enfant de la Faute

EN DEUX LIGNES Paris. - Renvoyé correctionnelle, p. port d'arme prohibée, V. Reinhardt qui voulait tuer Gaston M. Painlevé a offert démission en l'honneur de M. Nicolas Longchamb, Prés. Chamb. Repr. R. Unia.

Un record de vitesse battu au théâtre

Le célèbre chirurgien américain Dr MAYO, rendant visite à M. CURIE, dans son laboratoire

M. Caillaux proposerait un Moratoire pour les Bons de la D.N.

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Le Conseil des Ministres a examiné les projets financiers de M. Caillaux. On sait quel mystère a enveloppé jusqu'ici le fameux plan du Ministre des Finances. A la vérité ce plan, modifié, remanié chaque jour par M. Caillaux, porte la trace de toutes les hésitations et de toutes les variations du "magicien" de Marnes.

Les idées qu'on prête à M. Caillaux sont les suivantes, au plutôt ont été successivement les suivantes : 1° Trouver, dans une réforme fiscale de l'IMPOT SUR LES SUCCESSIONS les ressources nécessaires pour préparer l'amortissement de la dette publique.

2° Créer un nouveau billet, dit BILLET d'ETAT qui servirait à payer les remboursements de Bons de la Défense Nationale. On dit aussi que les protestations soulevées par ce projet auraient fait reculer M. Caillaux.

3° La dernière invention serait LE MORATOIRE DES VALEURS A TRES COURT TERME. Comme il y a plusieurs milliards de Bons de la Défense Nationale à rembourser en juillet puis en septembre, M. Caillaux proposerait d'en ajourner le paiement. CES BONS SERAIENT CONVERTIS EN UNE RENTE A PLUS LONG TERME.

Ce procédé, qui consiste à reculer pour mieux sauter, aurait été inspiré à M. Caillaux par la perspective d'un changement ministériel à court terme, celui-ci. Il renverrait, grâce au Moratoire, les difficultés à ses successeurs.

Des bons-or seraient créés

Le Conseil de Cabinet en décidera aujourd'hui

D'autre part, l'Agence Radio a donné hier soir l'information suivante au sujet du projet de M. Caillaux :

D'après diverses indications que nous avons pu recueillir, il semble que la création de titres garantis contre tous risques de dépréciation éventuelle, c'est-à-dire la création de bons-or, doit résulter du projet actuel, destiné à faire face aux prochaines échéances de la Trésorerie.

Elles ont fait observer en outre que les exportateurs qui hésitent à rapatrier leurs devises dans la crainte d'une nouvelle dépréciation du franc, avaient intérêt à effectuer désormais ces rapatriements pour souscrire aux bons-or du nouvel emprunt.

Des objections cependant subsistent contre un projet qui paraissait consacrer la dévalorisation du franc. Les objections ont paru moins sérieuses par le fait qu'on limitait l'émission au nouveau bon-or, à l'échange de ces titres contre les anciens bons, venus à échéance, et à des opérations purement bancaires.

Le Conseil de Cabinet qui s'est tenu hier matin et qui a eu à examiner ce projet, en aurait, croit-on, approuvé le principe, en attendant qu'un texte précis soit présenté demain au Conseil de Cabinet pour en fixer les modalités.

Si cette adoption devenait définitive, les nouveaux bons seraient créés à la parité du dollar le jour de leur émission.

Quant aux besoins immédiats de la Trésorerie on y ferait face par une émission nouvelle, limitée par exemple à quatre milliards de billets de banque.

Mais cette émission comporterait des garanties sévères destinées à assurer l'amortissement progressif.

Nous avions, le 8 juin dernier, fait prévoir le double initiative du Gouvernement, pour résoudre les difficultés présentes.

La livre à 105,60

Le mouvement de baisse du franc se prolonge. A certain moment hier, en Bourse de Paris, on enregistrait pour la livre et le dollar les cours de 105,60 et 21,73 ; en clôture une légère reprise se signalait et les valeurs anglaise et américaine cotaient 104,83 et 21,63. Les cours de clôture étaient mercredi : 104,46 et 21,52.

Ajoutons que le dernier bilan hebdomadaire de la Banque de France accuse une augmentation des avances à l'Etat, de 400 millions et une diminution de la circulation fiduciaire, de 53.685.000 fr.

Paris. - Renvoyé correctionnelle, p. port d'arme prohibée, V. Reinhardt qui voulait tuer Gaston M. Painlevé a offert démission en l'honneur de M. Nicolas Longchamb, Prés. Chamb. Repr. R. Unia.

Une catastrophe aérienne près de Landrecies

Un avion venant d'Amsterdam et allant au Bourget s'est abattu dans la forêt de Mormal

Les quatre passagers, des Hollandais, ont été tués

Ce matin, à 11 h. 30, un avion de la ligne Amsterdam-Paris, portant les lettres A. N. A. B. N., est tombé dans la forêt de Mormal, entre Locquignol et Heccq, à l'ouest de Landrecies.

Cet avion était parti d'Amsterdam à 8 h. 13 à Rotterdam puis était reparti directement sur Paris, malgré le brouillard et les conditions climatiques défavorables.

A 11 heures 30 il passait la frontière franco-belge et survolait la forêt de Mormal. C'est alors que pour des raisons encore inconnues, l'avion qui était alors à une hauteur de 250 mètres tournoya et s'abattit avec une vitesse vertigineuse sur le sol.

Plusieurs ouvriers bûcherons qui travaillaient à proximité attirés par le bruit de la chute et accoururent sur les lieux. Un affreux spectacle s'offrait à leur vue. L'appareil était brisé, le réservoir d'essence était déshéché et séparé de l'appareil, ainsi que le moteur.

Une vision d'horreur Les secours s'organisent rapidement. Les bûcherons aidés des gardes forestiers et des gendarmes de Le Quesnoy arrivés sur les lieux dégagèrent les victimes au nombre de quatre : le pilote et les 3 passagers tués sur le coup. Tous avaient le crâne brisé, portaient des blessures affreuses et ne présentaient plus qu'un amas informe.

Le docteur LOUIS, maire de Locquignol, arrivait bientôt sur les lieux mais ne put que constater le décès des malheureux. M. Dupuich, Procureur, informé de la catastrophe procéda à son arrivée à l'identification des victimes : Ce sont : Hendrick Klunder, né le 16 mars 1893 à Rotterdam, pilote ; Comte Van den Brandeler, né à La Haye, domicilié à Domburg, villa Clémentine ; Barry Groginsky (sans autre renseignement qu'un carnet de chèques délivré par l'Agence Cook à Amsterdam) ; J. F. J. Labouclère, dont la carte portait comme adresse : Directeur de la Continental Ruchstall Sale 187 Spin Haaghe.

Outre, M. le Procureur de la République ; M. Demarec, commissaire spécial de Feignies ; le lieutenant de gendarmerie Caudron de Maubeuge, se trouvaient sur les lieux.

M. le directeur des postes de Landrecies fit acheminer le sac de dépêches sur Landrecies.

L'enquête se poursuit pour établir les causes exactes de l'accident.

A quoi est dû l'accident ? L'accident parut dû un peu à la témérité du pilote qui prit le départ en dépit des mauvaises conditions atmosphériques.

Les pilotes de la Compagnie hollandaise sont d'ailleurs coutumiers du fait, volant par n'importe quel temps, alors même que leurs collègues français et anglais s'abstiennent de prendre leur envol.

Ce matin, les avions français qui devaient quitter Le Bourget pour Bruxelles et Zurich rebroussement chemin 2. Ici, par suite de la mauvaise visibilité. Le « plafond » était à peine à 50 mètres et les pilotes français, parent, seulement prendre le départ vers 11 heures, du matin.

Des facteurs parisiens ont soutenu un siège A L'HOTEL-DES-POSTES

Ils s'étaient mis en grève protestant à propos de l'indemnité de cent vingt-cinq francs

Paris, 25. - Les facteurs d'imprimés de la Recette principale ont refusé, ce matin, de faire leur distribution pour protester contre le retard apporté au paiement de l'indemnité de 125 fr. promise par l'administration. Un certain nombre de facteurs ont fermé les grilles de l'hôtel des postes, et au moyen de voitures automobiles, ils ont embouteillé les sorties. Les facteurs des lettres n'ont pu, par suite de cet embouteillage, assurer leur service dans certains quartiers.

Une délégation de facteurs d'imprimés s'est rendue auprès de M. Chaumet, ministre du Commerce et des P. T. T., afin de faire connaître la date à laquelle l'indemnité de 125 fr. doit être payée ; la délégation des six facteurs d'imprimés, à laquelle s'était jointe une délégation de six facteurs des lettres, a été reçue par M. Chaumet. Le ministre a pris note des desiderata des facteurs, les assurant qu'il ferait tous ses efforts pour qu'une allocation de 125 fr. leur soit versée en juillet et les invitant, dans l'intérêt général, à reprendre le travail. Les facteurs ont refusé d'attendre jusqu'à cette date.

Retranchés dans l'Hôtel des Postes Paris, 25. - Des incidents assez vifs se sont produits vers 15 heures, à la Recette principale des postes du Louvre.

Un débat à la Chambre Les socialistes prennent la défense des grévistes

Event colombophile dans le Nord

Le concours annuel de Libourne a réuni une compétition formidable - L'envolée sera donnée demain samedi 27 juin à l'aube

Qui gagnera le 5<sup>e</sup> Concours ministériel organisé après guerre par les grandes fédérations colombophiles du département ? Il s'agit en l'espèce d'une épreuve de sept cents kilomètres, dotée de prix magnifiques par le Ministre de la Guerre.

Lâchés à l'aube, aux rives de la Gironde, les cinq milliers de pigeons participant à ce grand tournoi voleront sans trêve ni repos pour atteindre, le soir, après une journée de labeur écrasant, leurs colombiers de nos villes ou de nos campagnes flamandes.



UN CONCURRENT REDOUTABLE

L'infatigable femelle du Colombier Sion, de Tourcoing, qui vient de gagner le quatrième prix d'Angoulême (900 kil.) le 13 juin

Bordeaux ou Libourne suscite chaque année un enthousiasme indescriptible, parmi les nombreux colombophiles de nos régions, et le concours de 1925 a provoqué une affluence considérable d'amateurs dans les vastes locaux de la « Maison Colombophile » aménagée, 10, rue de Pas, à Lille, pour toutes les grandes manifestations colombophiles.

Détails sur le concours 483 Colombophiles de l'arrondissement de Lille ont enlogé, mercredi soir, 1.237 pigeons qui forment une expédition de 53 paniers, convoyée par M. Hermez, convoyeur-chef, et trois aides.

La concentration des expéditions venant des arrondissements de Béthune, Hazebrouck, Dunkerque, Douai, Valenciennes, Avesnes et Arras s'est opérée en gare d'Arras, jeudi matin.

L'arrivée à destination (gare de Libourne) se fera aujourd'hui, vendredi, à 14 heures. Les pigeons belges, enlogés à Mouscron, voyagent dans les mêmes conditions, accompagnés de deux convoyeurs spéciaux.

Le tout, soit 5.000 pigeons environ, sera lâché à Libourne, samedi, vers cinq heures du matin, si les conditions atmosphériques le permettent, bien entendu.

Le montant des mises-c, poules souscrites par les amateurs de l'arrondissement de Lille seulement atteint exactement 46.098 fr., qui viennent s'ajouter aux 10.000 francs de prix gratuits en espèces et aux nombreux objets d'art et d'utilité offerts par M. le Ministre de la Guerre.

LE VAINQUEUR DE 1924

M. Aimé Masson, maire de Dooly, et son favori qui gagna le premier prix de Bordeaux à l'âge de 14 mois

La répartition des crédits pour les régions dévastées (DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

Paris, 25. - La Commission de répartition des crédits pour les régions dévastées s'est réunie aujourd'hui au Sous-Secrétariat des Régions Libérées.

En quatrième page

Le XIX<sup>ème</sup> Tour de France Cycliste

Benoit enlève le maillot jaune



L'étape d'aujourd'hui BREST-VANNES (208 kilomètres)

Benoit enlève le maillot jaune (DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

BREST, 25. - Nous avons vécu aujourd'hui l'étape, la plus dure et la plus belle depuis le départ de Paris.

La plus dure, parce que les routiers de la grande croisée ont eu à lutter pendant des heures contre d'énormes difficultés, contre la pluie, contre le vent soufflant avec rage, contre une température détestable, comme on n'en voit que sur les côtes tourmentées de la vieille Armorique.

Après Guingamp cependant les choses devaient changer. Pour amener la désagrégation du peloton, Benoit avait décidé de supprimer la signature. La tâche réussit de Morsaint et Benoit réussit à semer leurs suivants. A Morsaint la victoire fut plus passagère, car Benoit réussit à le dépasser et à reprendre le maillot jaune.

Quant à Bottechia, il se classait 19<sup>e</sup> à 16 h. 55 m. 45 s. et perdit ainsi la première place du classement général.

C'est Benoit qui prend cette place et qui demain enlèvera le maillot jaune.

A peine arrivés, les coureurs ont dû attendre plusieurs heures pour reprendre le collier et continuer l'infatigable randonnée.

Après la rude journée d'aujourd'hui cependant, elle constitue une rude épreuve qui pourrait bien être fatale à beaucoup de routiers.

C'est maintenant que commence réellement la Tour de France avec toutes ses embûches, toutes ses difficultés. Tous nous réservent les prochains jours ?

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Frais, nuageux, gouttes ou ondées ; vent Nord-Ouest, Nord faible.

Deux grands savants

LE REVEIL DU CINEMA